

FONDATION JOUNIAUX

RAPPORT DU JURY (1)

Le jury chargé de décerner, pour la période quinquennale 1902-1906, les récompenses instituées par la fondation Emile Jouniaux fut constitué par l'arrêté royal du 18 mai 1907.

Aux termes de l'institution, les récompenses doivent être décernées aux auteurs d'améliorations réalisées dans l'exploitation des houillères, dont la conséquence serait l'accroissement du bien-être ou de la sécurité des ouvriers.

Le jury s'est réuni trois fois et a examiné les titres de trente-six inventeurs et auteurs de travaux concourant à la sécurité et au bien-être des ouvriers houilleurs.

Certaines inventions correspondant à des améliorations incontestables n'ont pu être récompensées, car elles n'avaient été nulle part réalisées et n'avaient donc pas reçu la sanction de la pratique.

Le jury a retenu vingt-six propositions de récompenses.

Pour établir un ordre de mérite parmi les différents auteurs de progrès réalisés dans l'art des mines, le jury s'est inspiré des intentions du créateur de la fondation.

On sait qu'en 1872, un donateur anonyme, membre de l'Association des Ingénieurs sortis de l'École de Liège, mettait 5,000 francs à la disposition d'un jury chargé de décerner le prix au charbonnage à grisou où il y aurait eu le moins de victimes durant une période de dix ans. Réduire les accidents dus au grisou, tel était le but du donateur.

Lorsqu'en décembre 1885, M. Émile Jouniaux abandonnait généreusement le prix qu'il avait obtenu et constituait ainsi un concours

(1) Le jury était présidé par M. Dejardin, Directeur Général des mines. En faisaient partie : MM. les Inspecteurs Généraux des mines Minsier, Libert et Waitteyne, M. Soupart, président de la Société des Ingénieurs des Mines, MM. Dupont, Sohier et Ghin, ingénieurs, Directeurs de Sociétés charbonnières, et M. Delmer, secrétaire, ingénieur des mines.

permanent, son but principal était de stimuler les efforts qui seraient faits en vue de combattre le grisou.

Le programme du concours de 1873-1882 fut cependant élargi et à côté de la question de la sécurité des ouvriers, prenait place celle de leur bien-être.

Si la question du grisou préoccupait les auteurs de la fondation, elle ne cessait d'être l'objet des études et des recherches des exploitants et des ingénieurs.

Aussi, les jurys qui se sont succédés n'ont-ils pas été embarrassés pour décerner les prix.

Après la période 1892-1896, six médailles d'or furent décernées à des charbonnages qui avaient supprimé l'emploi des explosifs, cette grande cause des inflammations de grisou. Deux inventeurs d'appareils de perforation qui permirent la suppression de l'emploi des explosifs, reçurent également la médaille d'or.

La plus haute récompense pour la période de 1897-1901 fut accordée à un charbonnage qui avait supprimé l'emploi des explosifs.

Au cours de ces dernières années, pendant la période quinquennale de 1902-1906, le fait le plus remarquable fut incontestablement la création d'un siège d'expériences à Frameries. Le but de cette station d'essais est l'étude des moyens à employer pour combattre les causes d'inflammation du grisou et des poussières dans les mines de houille. La méthode expérimentale suivie se rapproche des conditions de la pratique.

Depuis longtemps déjà, M. Watteyne s'était signalé, notamment par des travaux sur l'emploi des explosifs dans les mines, au point de vue de la sécurité.

MM. Watteyne et Denoël avaient démontré l'utilité d'un établissement où l'on pourrait faire des expériences dans un milieu semblable à celui des mines, effectuer des essais pratiques d'explosifs et de lampes.

Lorsqu'en 1901, le Gouvernement créa le siège d'essais à Frameries, ce furent MM. Watteyne et Stassart qui furent chargés de son organisation et de sa direction.

On connaît l'activité que ces deux ingénieurs ont développée dans cette station d'essais.

Le compte-rendu et les résultats des expériences des lampes et des explosifs ont été l'objet de nombreuses publications : nous n'en comptons pas moins de quatorze depuis la création du siège d'expérience.

Ces travaux eurent pour conséquence des mesures pratiques et la

sécurité des mines s'améliora. Certains explosifs, dont les dangers avaient été mis en lumière, furent remplacés par des explosifs anti-grisouteux présentant plus de sécurité.

Les statistiques des accidents montrent les progrès réalisés depuis les études pratiques effectuées au siège d'essais de Frameries.

Autrefois, les inflammations de grisou par les explosifs faisaient chaque année de nombreuses victimes ; pendant la période décennale 1881-1890, le nombre des victimes des coups de feu dus à l'emploi des explosifs correspondait à 2.45 par 10,000 ouvriers. Cette proportion tombait à 0.28 pour la période de 1901-1905 et, pendant les années 1906 et 1907, les inflammations du grisou par les explosifs ne firent aucune victime. Ce résultat est dû, en grande partie, aux travaux de Frameries, où l'on a classés et reconnus les explosifs dits « antigrisouteux ».

Les inflammations de grisou causées par les lampes sont rares, mais il importait de permettre, dans les mines grisouteuses, l'usage de lampes présentant un degré de sûreté égal sinon supérieur à celui de la lampe Mueseler et possédant d'autres avantages : celui d'un pouvoir éclairant plus intense, celui du rallumage.

Les expériences de Frameries préparèrent et rendirent possible la revision du règlement sur l'éclairage des mines.

Les travaux de MM. Watteyne et Stassart attirèrent l'attention des étrangers. De nombreux ingénieurs vinrent des pays voisins visiter les installations du siège d'essais. Aux expositions, différents grands prix furent décernés aux auteurs des expériences de Frameries : en 1904 à Saint-Louis, en 1905 à Liège, en 1906 à Milan et en 1907 à Saint-Trond.

Les travaux de Frameries ont remarquablement contribué à augmenter la sécurité des mines et, sur la proposition de M. Soupard, le jury a accordé, à l'unanimité, la plus haute récompense, la médaille d'or, à MM. Watteyne et Stassart.

Le jury a décerné des médailles à MM. Demeure, Vital Moreau, Hubert Renard et Warocqué, qui, par leurs travaux et leurs inventions, ont augmenté la sécurité dans les mines.

∴

L'auteur de la fondation n'avait pas en vue uniquement la sécurité des ouvriers mais encore leur bien-être. Qui pourrait nier les progrès accomplis en ces dernières années, par les charbonnages en vue

d'augmenter le bien-être des ouvriers ? Des lavoirs confortables, parfois luxueux, ont été établis, notamment dans la région de Liège.

Le jury a voulu reconnaître les améliorations réalisées dans ce domaine par la direction des charbonnages.

Pour combattre l'ankylostomiasie, pour soulager les ouvriers malades ou blessés, certains directeurs d'exploitation ont créé des installations spéciales. C'était répondre au but de la fondation Émile Jouniaux que de leur accorder une récompense.

Liste des récompenses pour la période quinquennale 1902 - 1906.

A. — Médailles d'or.

1° A M. V. Watteyne, inspecteur général des mines, directeur du service spécial des accidents miniers et du grisou ;

2° A M. S. Stassart, ingénieur en chef directeur des mines, chef du laboratoire de Frameries.

La médaille d'or est décernée à MM. Watteyne et Stassart en raison de l'organisation du siège d'expériences de l'État à Frameries, des travaux qu'ils y ont effectués et des services qu'ils ont ainsi rendus à l'art des mines et à la sécurité des mines de houille et des ouvriers qui y sont occupés.

B. — Médailles d'argent du 1^{er} degré.

1° A M. Paul Habets, directeur-gérant des charbonnages de l'Espérance et Bonne-Fortune, pour avoir pris l'initiative de mesures contre l'ankylostomiasie et avoir ainsi contribué à augmenter le bien-être des ouvriers mineurs ;

2° Aux charbonnages de la Société Cockerill : directeur général M. Ad. Greiner; ingénieur en chef M. Marcel Habets ;

3° Aux charbonnages de Patience et Beaujone : M. Léon Thiriart, directeur-gérant ;

4° Aux charbonnages de Bonne-Espérance, Batterie et Violette : M. Théodore Masy, administrateur-délégué ;

5° Aux charbonnages de La Haye : M. Eugène Nagant, directeur-gérant ;

6° Aux charbonnages de Bonne Fin-Bâneux : M. Florent Souheur, directeur-gérant ;

7° Aux charbonnages d'Espérance et Bonne-Fortune : M. Paul Habets, directeur-gérant.

Ces différents charbonnages ont mis à la disposition de leurs ouvriers des installations de bains-douches très importantes et fort bien aménagées et ont ainsi réalisé une grande amélioration dont leur personnel ouvrier a profité.

C. — Médailles d'argent du 2^e degré.

1° A M. Baudouin Souheur, directeur-gérant du charbonnage des Six-Bonniers, à raison de l'amélioration qu'il a réalisée dans les travaux de son exploitation en faisant procéder à l'arrosage des tailles dans un but de salubrité ;

2° A M. Ad. Demeure, directeur des travaux des charbonnages du Bois-du-Luc, qui a augmenté la sécurité du travail des mineurs en introduisant l'usage de lampes fermées dans des mines sans grisou, longtemps avant que le règlement n'impose pareille prescription.

M. Demeure a réalisé dans ces charbonnages d'autres améliorations, notamment l'emploi de barrières automatiques, de freins de sûreté qui ont concouru à rendre le travail de houilleur moins dangereux ;

3° A M. Ad. Leroy, ancien directeur-gérant des charbonnages du Levant du Flénu, pour le dispensaire qu'il y a installé pour combattre l'ankylostomiasie ;

4° Aux charbonnages de Marihaye : M. Louis Eloy, directeur ;

5° Aux charbonnages de Gosson-Lagasse : M. Emile Discry, directeur-gérant ;

6° Aux charbonnages des Kessales : M. Victor Leduc, administrateur-gérant ;

7° Aux charbonnages du Hasard : M. Paul d'Andrimont, administrateur-délégué ;

8° Aux charbonnages de Monceau-Fontaine : M. Vital Moreau, directeur-gérant.

Ces charbonnages ont mis à la disposition de leur personnel des installations de bains-douches très confortables.

9° A M. Jules Dupont, directeur-gérant des charbonnages de Wérister, pour l'infirmerie annexée à ces charbonnages.

D. — Médailles d'argent du 3^e degré.

1° Aux charbonnages du Bois-d'Avroy : M. Hilaire Bogaert, directeur-gérant ;

2° Aux charbonnages d'Ougrée : M. Jos. Piette, directeur.

Ces deux charbonnages ont transformé les bains primitifs à bacs en bains-douches confortables ;

3° A. M. Vital Moreau, directeur-gérant des charbonnages de Monceau-Fontaine, inventeur d'un dispositif spécial de lampe de sûreté de mines, empêchant l'enlèvement de la cuirasse et permettant l'examen de la toile métallique des lampes sans enlèvement de la cuirasse.

E. — *Médailles de bronze.*

1° Aux charbonnages de Belle-Vue et Bienvenue : M. Joseph Dessard, administrateur-délégué ; M. Verken, directeur des travaux ;

2° Au charbonnage d'Angleur : M. J. Dessard, directeur-gérant ;

3° Au charbonnage de l'Arbre-Saint-Michel : M. Georges Deltenre, directeur-gérant.

Ces charbonnages ont mis à la disposition de leurs ouvriers des bains-douches convenables ;

4° A. M. Raoul Warocqué, administrateur-délégué des charbonnages de Mariemont et Bascoup, inventeur d'une barrière de sûreté adaptable aux puits de mines ;

5° A. M. Hubert Renard, chef d'atelier à la Société anonyme des charbonnages de Sacré-Madame, qui a inventé un système de barrières automatiques destinées aux balances et aux petits puits.

